

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

LE NOMBRE DE JOURS AVANT L'EXPIRATION DU MANDAT
DU GOUVERNEMENT

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, le compte à rebours continue. Si le gouvernement dont fait partie le sénateur Murray respecte la démocratie, les Canadiens iront aux urnes dans 52 jours. Cependant, si, selon les paroles du sénateur Murray, le gouvernement est couard et méprise la démocratie, le jour du jugement est reporté de 438 jours.

Peut-être serait-ce le moment d'ajouter un commentaire qui pourra faire l'objet d'un autre débat ou d'une question: Puisque la durée minimale d'une campagne électorale est de 50 jours, c'est presque déjà, de la part du gouvernement, du mépris pour les Canadiens de ne pas avoir encore émis le bref d'élection. Même si ce bref était émis aujourd'hui, les Canadiens ne pourraient pas voter avant la mi-novembre.

Il se peut que le Cabinet soit, en ce moment même, en train de discuter de ce sujet et retienne pour cela le sénateur Murray. Peut-être le sénateur pourra-t-il nous dire ce qui en est lorsqu'il pourra se dégager de toutes ses obligations.

TRANSPORTS CANADA

LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE—LA FERMETURE DE
CENTRES DE CONTRÔLE AU NOUVEAU-BRUNSWICK ET EN
NOUVELLE-ÉCOSSE

L'honorable Eymard G. Corbin: Honorables sénateurs, si je prends ici la parole pour faire une déclaration, c'est principalement parce que la Chambre des communes ne siège pas à l'heure actuelle. Je considère donc qu'il incombe au Sénat d'attirer l'attention du ministre des Transports sur les préoccupations des personnes qui travaillent au centre de contrôle de Letete, dans le comté de Charlotte, au Nouveau-Brunswick.

Un certain nombre de sénateurs ont sûrement reçu cette déclaration au cours des derniers jours. Je veux de toute manière citer officiellement les premiers paragraphes de la déclaration qui fait état des préoccupations que nourrissent ces Canadiens quant aux décisions qu'on est en train de prendre à leur sujet.

La Garde côtière canadienne recommence à réduire des services et à supprimer des emplois. Cette fois-ci, elle veut fermer les centres de contrôle de Letete, au Nouveau-Brunswick (Carlton-Charlotte) et de Cape Forchu, en Nouvelle-Écosse (South West Nova). . .

Je crois que la présidence sait où cela se trouve.

. . . et supprimer huit postes à plein temps de gardien de phare. Ces centres contrôlent les phares automatisés de chacune des régions. Ce travail sera confié au centre de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick.

D'autres compressions sont prévues quoique non annoncées. Il faut s'attendre à ce que, dans le comté de Charlotte, on automatise le phare de Gannet Rock et à ce que l'on reporte à plus tard la réalisation du projet de

radar pour les mouvements maritimes dans le secteur des îles Fundy. Dans une plus vaste mesure, on réduira le nombre des aides à la navigation (bouées, etc.), de même que les services d'entretien des aides qui resteront. Des emplois et des services sont supprimés alors que les besoins régionaux augmentent.

Cette région compte des centaines de parcs à poisson . . .

Il s'agit de parcs dans lesquels on élève le poisson.

. . . qui sont exploités par des douzaines de fermes aquicoles [sur la terre ferme] et est le théâtre d'un trafic croissant dû à des entreprises de pêche et d'aquaculture. Le trafic de gros navires s'accroît dans les chenaux locaux au fur et à mesure que les ports d'Easport, au Maine, et de Bayside, au Nouveau-Brunswick, prennent de l'expansion. Le tourisme et la navigation de plaisance sont encouragés et florissants. C'est aussi l'emplacement d'un futur parc marin national.

Avec des handicaps comme un taux de chômage élevé (16,8 p. 100 en juillet 1992), comment va-t-on assurer le développement du commerce et de l'industrie de la région si les ministères fédéraux détruisent l'infrastructure sur laquelle s'appuie la croissance?

Transports Canada ne semble pas vouloir comprendre à quel point la fermeture de ces centres est néfaste pour des régions principalement rurales. Aucun particulier, service, commerce ni organisme communautaire ou presque n'est épargné lorsqu'un phare régional est automatisé.

Des séries successives de compressions et de rationalisations ont supprimé tout le bois mort. Les épargnes qui devaient être réalisées l'ont déjà été.

LE DAI AL-MUTLAQ

OPPOSITION À UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, le leader adjoint du gouvernement aurait-il l'obligeance de demander au leader du gouvernement de justifier sa décision de faire présenter par le sénateur Atkins un projet de loi d'intérêt privé donnant suite à une pétition présentée par une personne qui n'est pas citoyen canadien? Le droit de présenter des pétitions au Parlement est réservé aux citoyens. Pourtant, le sénateur Atkins nous a présenté une pétition du Dai al-Mutlaq, pour les sectes chiites de Bombay, de la part d'un homme que, apparemment, la moitié de sa communauté considère comme un criminel. Cet homme a rédigé et signé à Bombay cette pétition, qui a été remise à un avocat conservateur. Celui-ci a convaincu le leader du gouvernement au Sénat de la remettre au sénateur Atkins, homme au grand cœur mais évidemment très mal informé, pour qu'il nous la présente.

C'est une honte que soit ainsi présentée à notre honorable assemblée une pétition d'un étranger d'aussi mauvaise réputation, qui est détesté par la moitié de sa communauté et est accusé d'actes horribles, par exemple la castration de ceux qui ne partagent pas ses vues. Non seulement il ne mérite pas que sa pétition soit entendue, mais il n'a même pas la citoyenneté canadienne comme la loi l'exige.